



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

11 juillet 2011

A THOUARCE

L'an deux mille onze, le onze du mois de juillet, à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Thouarcé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel PIRON, président.

Étaient présents : Mmes ROUGIER, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, MM. GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENO, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, DOLBOIS, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, LE BARS, DURAND, VAILLANT.

Excusés : Mmes ROCHER, BRIERE, HORREAU, MM. CHOUTEAU, BILLY, MILLET, DUVEAU, COCHARD, PERDRIEAU, SECHET, BONNIN, VACHER, CAMUS.

### Régularisation de l'occupation des ateliers relais

SECTRI : acte notarié signé pour un bail commercial de neuf années, loyer : 281.16€ par mois.

Dossiers en attente :

CADRE ET LIGHT : en attente d'une réponse, option entre crédit-bail sur 16 ans pour un montant de 322 611 € ( 307 307 € + 15 304 €) ou achat pour 307 307 €.

DETRAPLAST : en attente d'une réponse, option entre crédit-bail sur 15 ans pour un montant de 394 907 € ( 240 107 € trx + 154 800 € pont + 0 € terrain) ou achat pour 383 163 €.

LAYON IMPRESSION : option crédit-bail sur 15 ans loyer de 759.86 €HT/mois ( 144 335.04 € trx + 2 000 € terrain ; à noter : le prix définitif du terrain est en cours de négociation) .

Devront être régularisés : le déplacement des boîtes à lettres pour supprimer une servitude potentielle, la création d'une servitude d'un fossé d'eaux pluviales situé au fonds de la parcelle à charge pour la communauté de communes d'en assurer l'entretien.

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Demande d'avis

Réf 127/11

Monsieur le Préfet a transmis à la Communauté de Communes le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Maine-et-Loire.

Conformément à l'article L 5210-1-1(IV) du C.G.C.T., le document visé est soumis pour avis aux conseils municipaux et organes délibérants des groupements concernés par les propositions de modifications.

S'agissant de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon, le schéma présenté indique qu'« il est recommandé à la Communauté de Communes des Coteaux du Layon de prendre en charge la compétence assainissement non collectif ».

Après avoir pris connaissance du document sus-visé et entendu la présentation qui lui en a été faite par monsieur le Président,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité , émet l'avis suivant :**

**Prendre la compétence « assainissement non collectif » sans lui adjoindre celle portant sur l'urbanisme intercommunal lui semble incohérent.**

En effet, l'urbanisation ne peut être pensée et arrêtée sans que soient identiquement pensés et arrêtés les schémas de zonage en matière d'assainissement. Urbanisme intercommunal et SPANC intercommunal sont indissociables.

Si la communauté de communes peut se doter de la compétence « étude » en matière d'assainissement non collectif, se doter de ladite compétence en matière de service opérationnel nécessite une réflexion en matière d'évolution au niveau de la contrainte liée à la mise aux normes future des personnes non raccordées ou raccordables à un service d'assainissement collectif. Quelle(s) conséquence(s) une telle évolution pourrait-elle avoir sur la communauté en matière d'aide au financement ? Quid de l'aide à apporter aux personnes impécunieuses qui ne pourraient se mettre aux normes ? Quelle échelle permettrait-elle de disposer du personnel ad hoc pour assurer pleinement cette mission ?

## Salle de Beaulieu sur Layon : avenant à la convention de remboursement

Réf 128/11

Il est sollicité de la communauté de communes des Coteaux du Layon de réduire à 30 000 € le montant du deuxième versement dû par ladite commune. Les termes de l'accord devant faire l'objet de l'avenant ci-dessous .

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Considérant fondée la demande de la commune de Beaulieu,

**ACCEPTE de réduire à 30 000 € le montant du deuxième versement à intervenir en 2011 pour sa participation aux travaux de la salle de tennis de table sise à Beaulieu,**

**DIT que le titre de recettes de 30 000 € correspondant au solde du fonds de concours sera émis en décembre 2011,**

**ACCEPTE les termes de l'avenant à la convention signée par les deux parties en 2010 tel que rédigé ci-dessus,**

**DIT que l'ensemble de ces dispositions devront être approuvées par le conseil municipal de Beaulieu-sur-Layon,**

**CHARGE le président de signer l'avenant après que le conseil municipal de Beaulieu lui aura transmis un exemplaire exécutoire de sa délibération.**

### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA COMMUNE DE BEAULIEU SUR LAYON POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE ET DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES VESTAIRES SPORTIFS**

#### **Article 1 : Montant de la participation de la Commune de Beaulieu sur Layon**

Le montant du fonds de concours à la charge de la commune de Beaulieu-sur-Layon est réduit à hauteur de 123 130.95 € dont 93 130.95 € ont été acquittés en 2010. La participation à la charge de la Communauté de Communes figurant dans le plan de financement est arrêtée à 413 130.95 €.

#### **Article 2 – Modalités de paiement**

Le solde du versement de la participation financière de la Commune de Beaulieu sur Layon sera effectué à hauteur de 30 000.00 € en 2011 après l'émission d'un titre par la Communauté de Communes au mois de décembre .

#### **Article 3 –**

Les autres clauses et montants figurant dans la convention initiale sont sans changement.

Nota : il est arrêté le principe que la somme de 63 130.95 € non versée sous forme de fonds de concours par la commune de Beaulieu sera compensée par un prélèvement sur l'enveloppe voirie de ladite commune sur les exercices 2011 et 2012

## Décision modificative n°2 du budget principal

Réf 124/11

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 61523 - Entretien voies et réseaux	63 131 €	
D 023 - Virement à la section d'investissement		63 131 €
R 021 - Virement de la section de fonctionnement		63 131 €
R 13241/525 - Participation salle de Beaulieu	63 131 €	

## Acquisition parcelles élargissement RD 24

Réf 129/11

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone du Léard, un élargissement de la RD 24 doit être réalisé. Cela implique l'acquisition de plusieurs parties de parcelles.

Messieurs LE BARS et DOUGE ont rencontré les propriétaires pour constater l'emprise d'acquisition.

Propriétaire	Parcelles	Prix terrain	Indemnisation des plants	Indemnisation des ancrages	indemnisation du puits	prise en charge de la clôture	TOTAL
CHOLLET Mickaël/BOURREAU Christelle/CHOLLET Philippe/CHOLLET Odile	A 168, A 167, A 166, A 165, A 185 (surface 358m <sup>2</sup> )	358 €				CCCL	358 €
DENECHERE Alain /MENOIRET Marie-Hélène	A 181, A 180 (Surface 190m <sup>2</sup> )	76.00 €	2 230 €	308.16 €			2 614.16 €
ROBERT Maryline	A 179 (surface 73m <sup>2</sup> )	29.20 €	1 115 €	321 €	750 €		2 215.20 €
GEFFARD François /DENECHERE Clara	A 184, A 183, A 182 (surface : 196m <sup>2</sup> )	196 €					196 €

Le conseil communautaire est informé que tous les propriétaires ont donné leur accord écrit ou verbal, il lui est donc proposé de délibérer sur ces acquisitions.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE le montant des propositions d'achat telles que résumées dans le tableau ci-dessus,**

**CHARGE le Président de signer tous les actes afférents à ces acquisitions dès lors qu'il aura collationné tous les accords écrits,**

#### Anjou Actiparc : avenant au marché BOUCHET

Réf 130/11

Conformément aux termes de la convention de mandat signée entre la SODEMEL et la Communauté de Communes, celle-ci a été saisie d'une demande d'avenant pour ladite entreprise BOUCHET d'un montant HT de 6 215.44 €. Cet avenant porte sur des travaux complémentaires de desserte interne et de branchements particuliers.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE l'avenant proposé,**

**AUTORISE la SODEMEL à signer ledit avenant conformément à sa convention de mandat.**

#### Voirie : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'entretien de la voirie communautaire

Réf 131/11

Le contrat initial de maîtrise d'œuvre approuvé par délibération du 16 décembre 2010 prévoyait une enveloppe prévisionnelle de travaux de 200 000 € HT.

Cependant, en raison d'une actualisation du montant du marché de travaux d'entretien de voirie liée aux demandes des différentes communes, le montant estimatif définitif du projet a été arrêté à 280 160 € HT.

En conséquence, Anjou Maine Coordination sollicite un avenant d'un montant de 2 869.73 € HT. Le nouveau montant du marché serait donc de 10 029.73 € HT.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE l'avenant proposé annexé à la présente délibération**

**AUTORISE le Président à le signer**

#### Voirie : signature de devis voirie intercommunale sur le territoire de Chavagnes les Eaux

Réf 132/11

- Un devis de l'entreprise TPPL pour un montant de 15 736.85 € HT
- Un devis de l'entreprise Bouchet pour un montant de 5 032.00 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE les deux devis présentés****AUTORISE le Président à les signer****Salle du Layon : avenant au contrat de coordination SPS**

Réf 133/11

En raison de la prorogation du délai des travaux de la Salle du Layon de deux mois, la société DEKRA, titulaire du marché de coordination SPS a déposé une demande d'avenant d'un montant de 500 € HT. Le nouveau montant du marché serait de 4 480 € HT.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver cet avenant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE l'avenant proposé annexé à la présente délibération****AUTORISE le Président à le signer.****Sport : approbation des règlements intérieurs des salles et des tarifs de location 2011**

Des élus de la commission sport ont travaillé sur la mise en place de règlements pour les salles de sport :

- Règlement intérieur de la salle annexe de Chavagnes
- Règlement intérieur de la salle de sport de Chavagnes et de Thouarcé
- Règlement intérieur de la Salle du Layon

Ces règlements sont communiqués à tous les membres présents ainsi que les tarifs de location de la Salle Annexe du Layon et ceux de la salle annexe de Chavagnes :

Tarifs location salle annexe du Layon	Communauté de Communes des Coteaux du Layon		Hors Communauté de Communes des Coteaux du Layon	
	Associations & Collectivités	Particuliers	Associations & Collectivités	Particuliers
demie-journée (8h30/15h30 ou 11h30/18h30)	70 €	150€	à définir	à définir
journee (8h30/18h30)	70 €	250€	à définir	à définir
soirée (16h/8h30 lendemain)	70 €	250€	à définir	à définir
journee & soirée (8h30/8h30 lendemain) ou soirée & journée (16h/18h30)	70 €	400€	à définir	à définir
we ou 2 jours consécutifs (8h30/8h30 surlendemain)	70 €	500€	à définir	à définir
Caution	650 €	650€	à définir	à définir
Arrhes à la réservation		50%	à définir	à définir

*La nuit de la saint Sylvestre les tarifs sont doublés*

Tarifs salle annexe de Chavagnes	
Habitants de la communauté de Communes des Coteaux du Layon	70 € le week-end
Associations communales et intercommunales	Gratuit

A l'issue d'un débat sur les documents et tarifs proposés, il est décidé que la décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Sont actés les éléments suivants :

- Les membres de la commission devront s'informer sur les tarifs pratiqués dans les communes pour les demandeurs domiciliés hors CCCL
- S'agissant du délai maximum exigible des particuliers pour les locations est exprimé le cas des mariages qui nécessitent bien souvent de réserver la salle pour le repas de noces bien au-delà d'un an à l'avance. Un compromis devra être trouvé entre les demandes des particuliers et les besoins et attentes des associations utilisatrices de la salle.

#### **Habitat : OPAH : modification de l'objectif de gain énergétique**

Réf 134/11

Par délibération du 24 mars 2011, le conseil communautaire a validé le programme d'actions que la Communauté de Communes des Coteaux du Layon envisage de financer dans le cadre de la future OPAH.

La Communauté de Communes avait validé cet axe en imposant un gain de 25kWh.ep/m<sup>2</sup>/an.

Afin d'obtenir de meilleurs résultats en terme de gain énergétique, il est proposé en remplacement de fixer deux options aux demandeurs pour que leur dossier puisse être retenu :

- Soit un gain énergétique de 25%.
- Soit après travaux, une performance énergétique du logement qui devra être inférieure ou égale à 230 kWh.ep/m<sup>2</sup>/an.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE que les deux options proposées soient intégrées en remplacement de la mention « gain énergétique de 25kWh.ep/m<sup>2</sup>/an » figurant dans la délibération du 24 mars 2011**

#### **Habitat : Accès au fichier de la demande locative sociale**

Un outil informatique de la demande locative sociale a été mis en place par l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire. Cet outil permet aux mairies de saisir des données et d'aller en mode consultation. Pour utiliser cet outil, il faut prévoir une formation des agents ainsi qu'une assistance pour installer l'outil sur les ordinateurs. Le Conseil Général peut subventionner en partie ces coûts.

Un débat permet d'apporter des précisions sur l'outil informatique proposé.

Un questionnement est émis : toutes les communes ou seulement certaines communes « référentes » devront-elles être dotées de ce produit eu égard aux besoins disparates en matière de connaissance des personnes en attente de logement sur le territoire de la CCCL.

Monsieur PIRON sollicite de Monsieur DOUGE que l'étendue du besoin et la mise en place de ce service puissent être étudiées par la commission « ressources humaines » mise en place dans le cadre de l'étude sur la mutualisation du personnel actuellement en cours.

#### **Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance : adhésion de la commune des Alleuds**

Réf 135/11

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE l'adhésion de la commune des Alleuds au SMIBA**

**APPROUVE la modification des statuts qui en découle telle qu'annexés à la présente délibération**

#### **Agence Loire en Layon Développement**

Réf 136/11

Dans le cadre de la modification de ses statuts, l'Agence Loire en Layon a ouvert la possibilité de désigner deux délégués suppléants au Conseil d'Administration. Pour mémoire, les trois délégués titulaires au Conseil d'Administration sont Messieurs MOUSSEAU, BODINEAU, NORMANDIN.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE comme délégués suppléants :**

- Monsieur Jean-Pierre COCHARD
- Monsieur René CLEMOT

### Budget annexe des ateliers relais de la ZI du Léard : décision modificative n°2

Réf 125/11

Décision modificative n°2 du budget annexe des ateliers relais de la ZI du Léard.  
Virement de crédits.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 616/011 - Primes d'assurance		50 €
D 6227/011 - Frais d'actes		450 €
D 66111/66 - Intérêts des emprunts	500 €	

### PORTAGE DES REPAS : acquisition de malles pour la commune de Martigné-Briand

Réf 137/11

La commune de Martigné-Briand sollicite la Communauté de Communes pour l'acquisition de quatre valisettes pour un montant unitaire de 328.00 € HT.

Dans le cadre de la règle des 70% Communauté de Communes/30% commune, la commune de Martigné-Briand devra rembourser la somme de 393.60 € soit 30% du montant HT, la dépense étant éligible au FCTVA.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**DECIDE d'acquérir quatre malles de portage de repas pour un montant de 1 569.16 € TTC au profit de la commune de Martigné Briand.**

### Dépenses prises en charge en section d'investissement : Fonds de livres 2011

Réf.126/11

- Acquisition de fonds de livres à la librairie LE YETI pour un montant de 241.97 € TTC
- Acquisition de fonds de livres à la librairie LE YETI pour un montant de 275.23 € TTC

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**DECIDE d'inscrire en section d'investissement, au compte 2188 les factures susvisées.**

### Questions diverses

SMITOM : demande d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> pour stocker temporairement les bacs en attente de distribution

Monsieur le maire de la commune de Rablay/Layon indique avoir peut-être un bâtiment à proposer, cette information sera transmise au SMITOM.

### Etude sur l'offre de soins

Une consultation a été lancée pour réaliser une étude sur l'offre de soins. L'offre du cabinet ACSANTIS pour un montant de 14 214.05 € HT a été retenue lors de la réunion du 16 juin 2011.

Rappel : le 24 janvier 2011 ont été demandées des subventions auprès du FEADER et de l'ARS

Lors de la réunion publique sont venues environ 40 personnes et 13 membres du groupe de pilotage.

Il apparaît une forte demande à caractère « médical » sur Beaulieu et à caractère « paramédical » sur Martigné.

Une première réunion de travail du comité de pilotage sera bientôt programmée pas ACSANTIS.

## Rapport des commissions

Monsieur LEBARS donne l'avancement de la procédure concernant la DSP.

La question est posée concernant une éventuelle candidature du Centre Social et les difficultés juridiques posées du fait de la présence d'élus au sein de son conseil d'administration.

## Salle de réunion communautaire et convocations des élus

- Monsieur le président propose qu'afin de marquer l'intercommunalité auprès de la population et des élus qui ne sont pas délégués communautaires, il serait intéressant que la CCCL se dote d'une salle de réunion à poste fixe afin que toute personne puisse venir assister aux séances publiques dans un lieu bien identifié à cet effet. Désormais la CCCL dispose d'une salle dont elle est propriétaire aussi le conseil communautaire donne-t-il son accord pour que la salle du Layon devienne sa salle de réunion officielle fixe.
- Le principe de l'envoi des convocations et documents divers par mail est arrêté pour les délégués qui le souhaitent ; chaque délégué communautaire devra informer le secrétariat de son choix

## Questions diverses

SMITOM : demande d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> pour stocker temporairement les bacs en attente de distribution

Monsieur le maire de la commune de Rablay/Layon indique avoir peut-être un bâtiment à proposer, cette information l va être transmise au SMITOM.

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le lundi 25 juillet, à 20h30 à la salle du Layon à Thouarcé

Affiché le :

Retiré le :